

Réunion du jeudi 10 janvier 2013 à 18 heures 30

Présents : Mesdames DELFAU, GHILARDI, LAUGIER, NUTILE et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, BOYER, CLEMENT, COTES, PALISSE & PERRIER.

Absent représenté: Mr PIRE procuration à Mr COTES.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

Projet école : Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle école, les locaux actuels n'étant plus adaptés aux normes actuellement en vigueur et à la population du village au nombre d'élèves (prévus pour la rentrée 2013). Le montant prévisionnel du projet est estimé à 1 561 000 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 11 voix pour:

- ✓ Approuve le projet présenté pour la construction d'une nouvelle école pour un montant total de
- ✓ **1 561 000 Euros HT ;**
- ✓ Sollicite une subvention d'un montant de 40% des travaux dans le cadre de la DETR 2012,
- ✓ Sollicite une subvention d'un montant égal à 10% des travaux auprès de la Région Languedoc Roussillon,
- ✓ Sollicite une subvention d'un montant égal à 20% des travaux auprès du Conseil Européen
- ✓ Dit que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt ou/et sur les fonds propres de la Commune.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération qui sera inscrite au budget 2013.

Fusion syndicats électrification : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral n° 2012-352-0006 relatif au projet de périmètre d'un syndicat départemental d'électricité issu de la fusion de trois syndicats : le Syndicat Mixte à cadre Départemental d'électricité du Gard, le Syndicat d'électrification du Vistre et le Syndicat d'électrification de la région d'Uzès. Le nouveau syndicat ainsi constitué deviendra le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

La Commune de Collias étant membre du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard, le Conseil Municipal est consulté pour accord.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral, et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la fusion des Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard, Syndicat d'Electrification du Vistre et Syndicat d'Electrification de la région d'Uzès pour former le nouveau Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Virements de crédits : le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits nécessaires à l'ajustement de certains articles en dépassement sur le budget 2012.

La séance est levée à 19 heures 15.